



# Ville de Cerny

## Essonne

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

Date de convocation 20 juin 2025	Nombre de conseillers en exercice :	23
Date d'affichage : 20 juin 2025	Nombre de conseillers présents :	12
	Nombre de conseillers votants :	16

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-six juin, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 20 juin 2025.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mmes MITTELETTE-ROUISSI, M PRAT, Mme BARBERI, M. LACOMME, Mme MAUGÈRE, M. MIKOLAJCZAK, Mmes FILLATRE, TRIMBOUR, M. PIERROT, M. JACQUET

Ont donné pouvoir : M. Patrick VELAY à M. Alain PRAT  
M. Olivier CARNOT à M. Rémi HEUDE  
Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Marie-Claire CHAMBARET  
M. Alain VUITRY à M. Alain PIERROT

Absents excusés : Mmes Alexandra EYERABIDE, Laetitia LAUTRU, MM. Thomas FILLATRE, Erwan MERLET, Bruno DUBOIS, Mmes Joëlle VUITRY, Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGÈRE

#### N° 2025 / V / 12 - 4.2

#### Signature de contrats d'apprentissage

VU le Code général des collectivités territoriales,  
VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L.424-1,  
VU le Code du travail, notamment ses articles L.6227-1 à L.6227-12,  
CONSIDÉRANT la nécessité d'encourager et d'accompagner les jeunes dans la poursuite de leurs études,  
CONSIDÉRANT la volonté municipale de signer de nouveaux contrats d'apprentissage, à compter de la rentrée scolaire 2025/2026,  
CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres de la commission des finances réunis le 17 juin 2025,  
CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres de la commission des finances réunis le 17 juin 2025,  
Sous réserve de l'avis favorable du Comité technique placé auprès du Centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne d'Ile-de-France,  
L'exposé ayant été entendu,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**

**AUTORISE** la signature des contrats d'apprentissage détaillés ci-après, à compter de la rentrée scolaire 2025/2026 :

Reçu le 01/07/2025

Etablissement d'accueil	Age de l'apprenti	Diplôme préparé	Durée de l'apprentissage	Frais de scolarité
ALSH	15 ans	SAPAT (Service Aux personnes et Aux Territoires)	3 ans	952 €/an
Ecole maternelle	15 ans	CAP Petite enfance	2 ans	Pris en charge par le CNFPT

**DIT** que les crédits correspondants seront pris au budget en cours,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,  
Maire de Cerny



Publié le 01/07/2025